



☎ 02.98.20.20.90

☎ 02.98.20.29.18

mel : mairie-st-divy@wanadoo.fr

29800 SAINT-DIVY

REGLEMENT INTERIEUR CANTINE MUNICIPALE

rue de Penfeunteuniou

MODALITES D'INSCRIPTION

➤ AGE

Les enfants à **partir de 3ANS** dont la maturité physiologique est compatible avec la vie collective.

➤ INSCRIPTION

- L'inscription à la cantine se fait pour l'année scolaire.
- Possibilité de modification à la semaine (imprimé disponible en mairie et à la garderie)

- L'inscription exceptionnelle est possible à la semaine.

Seuls les coupons d'inscription ou de modification, dûment signés et déposés en mairie (secrétariat, boîte aux lettres, fax, mail) avant le jeudi 17 h de la semaine précédente seront pris en compte.

TARIFICATION

Année 2011/2012 (conseil municipal du 9 juin 2011)

TARIFS	ANNEE	SEMAINE	Semaine exceptionnelle	Enfants extérieurs
normal	3.47 €	3.47 €		
occasionnel			4.09 €	
extérieur				5.18 €

FACTURATION

La facturation est mensuelle et exigible sous quinzaine à réception de la facture, payable à la trésorerie de GUIPAVAS ou par prélèvement automatique. (imprimé à demander à l'accueil)

Pour le prélèvement automatique, des frais de gestion sont perçus par la trésorerie ; ils s'élèvent à 0.15euros au 01novembre 2008.

Toute inscription est facturée.

Maladie de l'enfant

seul le repas du jour sera facturé, si la mairie est informée avant 9 heures et sur justificatif médical.